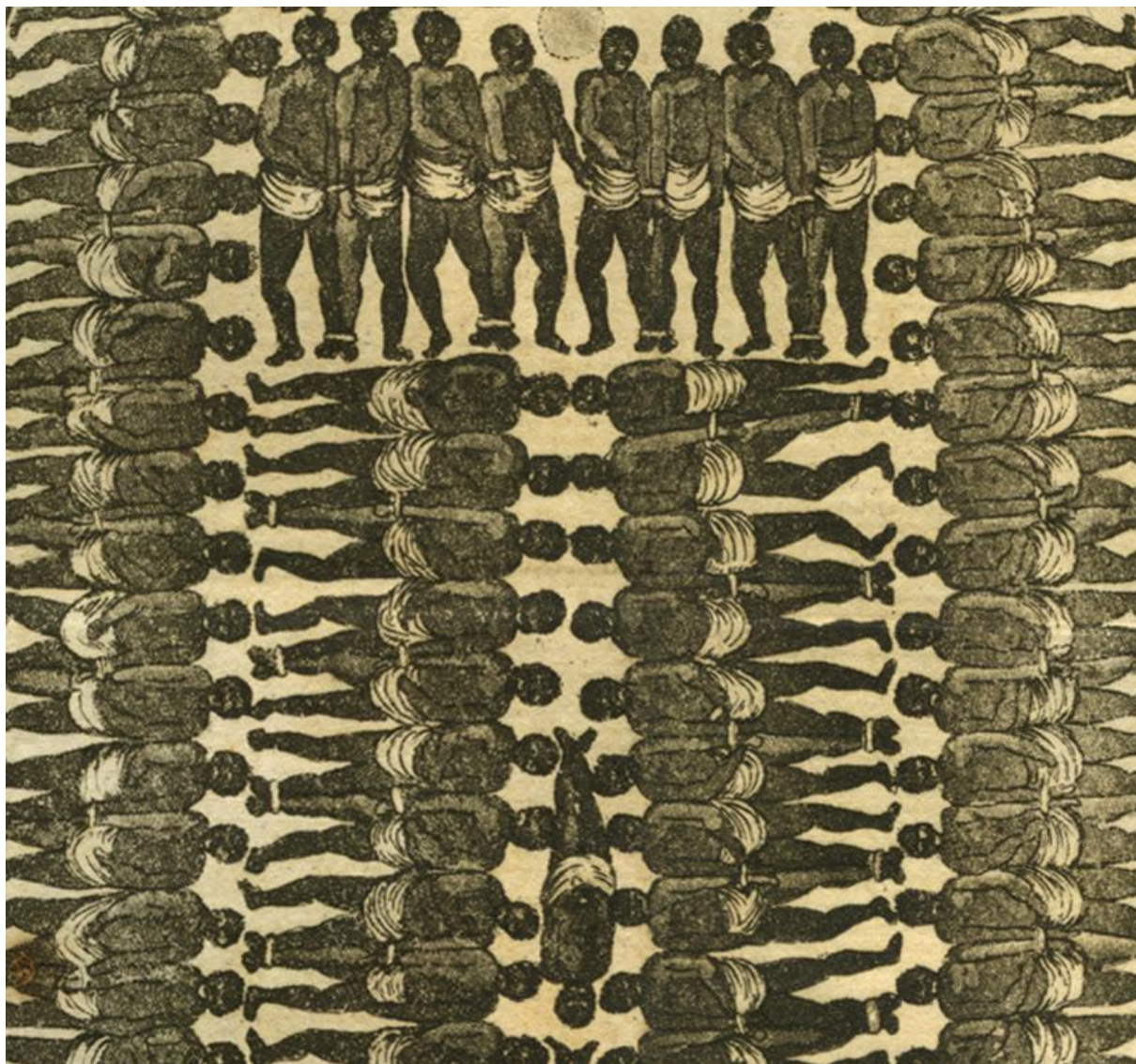


MOU VEMENTS



DOSSIER TRAITE NÉGRIÈRE ET ESCLAVAGE

L'Atelier
des musées

M^ahN Musée d'art et d'histoire
Ville de Neuchâtel



TRAITE NÉGRIÈRE ET ESCLAVAGE

La traite négrière et l'esclavage ont transformé en marchandises et déshumanisé des millions de personnes. Au cours du 18^e siècle, ce sont plusieurs millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont ainsi capturés, puis déportés d'Afrique vers l'Amérique. Le développement des cultures nécessite un apport toujours plus important d'esclaves. La forte mortalité nécessite aussi l'arrivage régulier d'une nouvelle main-d'œuvre.

- ◆ Décris en quelques mots l'esclavage et la traite négrière. Qu'est-ce qui les différencie ?
- ◆ Pourquoi, selon toi, utilise-t-on le terme de déshumanisation pour qualifier la traite négrière et l'esclavage ?
- ◆ Quand la traite négrière s'est-elle arrêtée ? Tu trouveras des informations à ce sujet sur la grande carte des routes du commerce négrier.
- ◆ Quelles sont les conséquences des sociétés esclavagistes coloniales sur les représentations sociales d'aujourd'hui ?

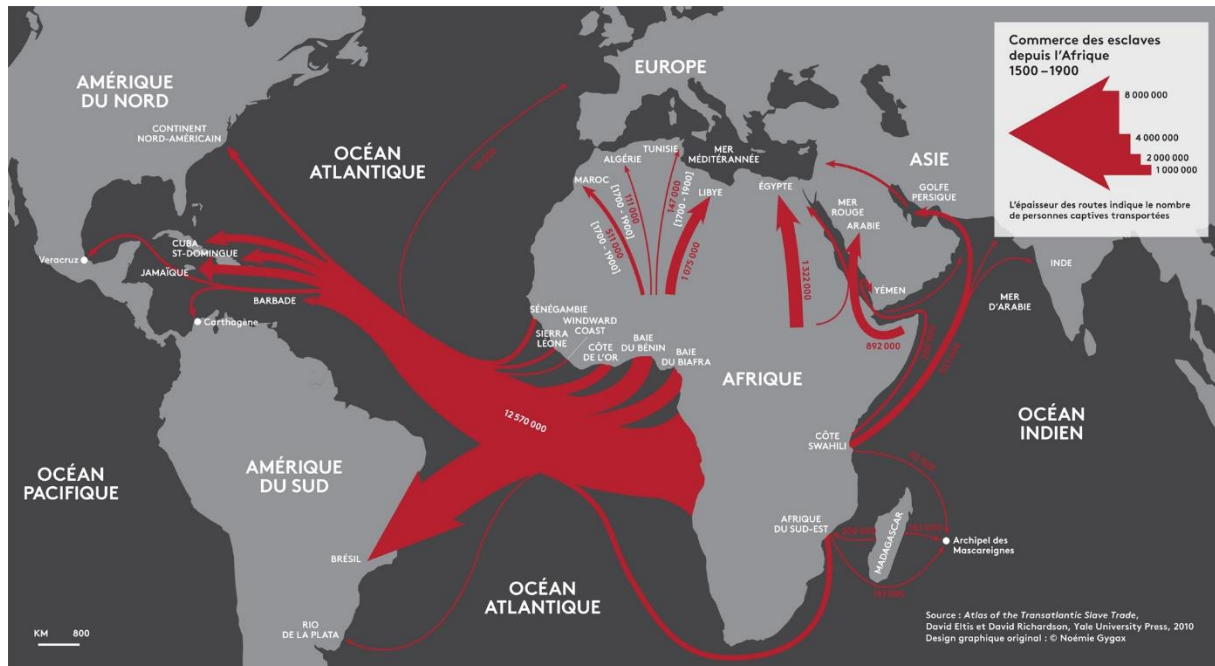
MOUVEMENTS

Observe la carte du trafic des ports négriers européens :



- ◆ Quelles sont les grandes puissances coloniales engagées dans la traite négrière au 18^e siècle ?
- ◆ Donne les noms des trois principaux ports négriers en Europe
- ◆ Quels sont les principaux ports négriers en France ?
- ◆ Quels produits sont embarqués dans les cales des navires de traite au départ de ports européens ?

MOUVEMENTS



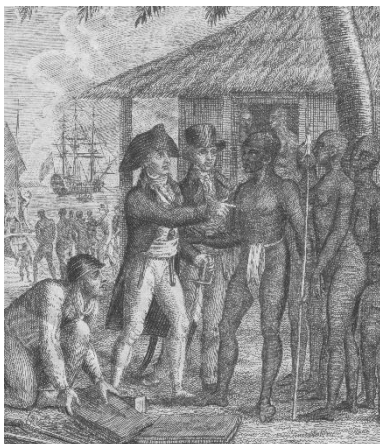
- ◆ Quelle est la première destination de la traite négrière si tu observes la carte du commerce des esclaves depuis l'Afrique entre 1500 et 1900 ?
- ◆ Combien d'Africaines et d'Africains ont été déportés vers l'Amérique durant cette période ?

MOUVEMENTS



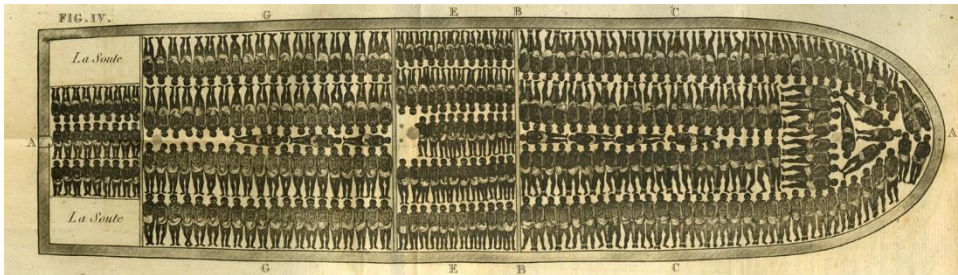
- ◆ À l'aide de la grande carte des routes du commerce négrier, explique le trajet des bateaux et décrit les principales étapes du commerce triangulaire.

- ◆ Pourquoi parle-t-on de commerce « triangulaire » ?

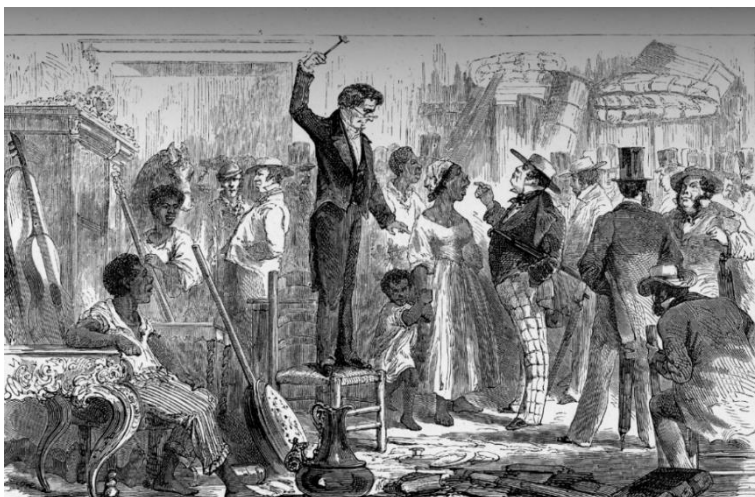


- ◆ Identifie sur cette image les marchands et les captifs. Quels sont les éléments qui les distinguent ?

MOUVEMENTS

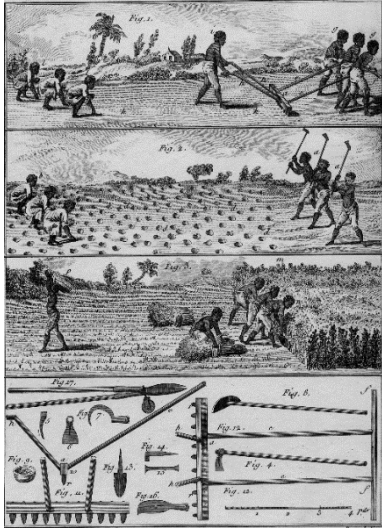


- ◆ Observe sur la carte les routes du commerce négrier l'image de la coupe du navire négrier the Brookes extraite de l'ouvrage de l'abolitionniste anglais Thomas Clarkson. Décrit dans quelles conditions les esclaves faisaient la traversée ?



- ◆ Comment sont vendus les esclaves à Rio si tu te réfères à cette image ?
- ◆ Décris les différents groupes de personnes. Que fait le personnage central ? Quelles actions démontrent l'idée de soumission ?

MOUVEMENTS



- ◆ Quels sont les produits cultivés par les esclaves aux Amériques. Cites-en trois :
- ◆ Comment sont représentés les esclaves au travail sur cette l'image ? La pénibilité du travail est-elle représentée ?

- ◆ Quelles sont les stratégies de résistance des esclaves ? Peut-on identifier le lieu géographique ?



Pour en savoir plus sur la traite négrière et l'esclavage :

Visionner en classe la série les routes de l'esclavage :

<https://www.arte.tv/fr/videos/068406-001-A/les-routes-de-l-esclavage-1-4/>

MOUVEMENTS

- ♦ Quels sont les liens du commerce des indiennes avec la traite négrière et l'esclavage ?

- ♦ L'œuvre de l'artiste Tanja Boukal, qui fait dialoguer des indiennes et une photographie d'un esclave, se nomme *Patterns*, qui signifie « motifs » en anglais. À quoi fait référence ce titre ?



- ♦ Que représente le motif que l'artiste a brodé sur les tissus imprimés ? Examine la photographie sur laquelle le motif est également brodé. Que nous dit-elle sur le traitement des esclaves ?

Débat : esclaves aujourd'hui ?

Comme le disait un esclave à Candide dans le récit de Voltaire (1759) « C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe. » Et aujourd'hui ? Un reportage de *Temps présent* diffusé sur RTS en janvier 2022, s'intitule « Esclaves du travail en Helvétie ». Qui sont ces « esclaves » de notre temps ? Et quelles formes peut prendre l'esclavage de nos jours ?

<https://www.rts.ch/play/tv/temps-present/video/esclaves-du-travail-en-helvetie?urn=urn:rts:video:12820887>

MOUVEMENTS

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION : TEXTES ET DOCUMENTS

C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe

« En approchant de la ville, ils rencontrèrent un nègre étendu par terre, n'ayant plus que la moitié de son habit, c'est-à-dire d'un caleçon de toile bleue ; il manquait à ce pauvre homme la jambe gauche et la main droite. "Eh, mon Dieu, lui dit Candide en hollandais, que fais-tu là, mon ami, dans l'état horrible où je te vois ? - J'attends mon maître, M. Vanderdendur, le fameux négociant, répondit le nègre. - Est-ce M. Vanderdendur, dit Candide, qui t'a traité ainsi ? - Oui monsieur, dit le nègre, c'est l'usage. On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement deux fois l'année. Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe : je me suis trouvé dans les deux cas. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe. Cependant, lorsque ma mère me vendit dix écus patagons sur la côte de Guinée, elle me disait : "Mon cher enfant, bénis nos fétiches, adore-les toujours, ils te feront vivre heureux, tu as l'honneur d'être esclave de nos seigneurs les blancs, et tu fais par là la fortune de ton père et de ta mère. Hélas ! je ne sais pas si j'ai fait leur fortune, mais ils n'ont pas fait la mienne. Les chiens, les singes et les perroquets sont mille fois moins malheureux que nous. Les fétiches hollandais qui m'ont converti me disent tous les dimanches que nous sommes tous enfants d'Adam, blancs et noirs. Je ne suis pas généalogiste ; mais si ces prêcheurs disent vrai, nous sommes tous cousins issus de germains. Or vous m'avouerez qu'on ne peut pas en user avec ses parents d'une manière plus horrible ».

Voltaire, *Candide conte philosophique*, 1759 (chapitre XIX).

S'il n'y avait pas eu d'acheteurs, il n'y aurait pas eu de vendeurs

« Je dois cependant avouer, à la honte de mes compatriotes, que quelques-uns d'eux m'ont enlevé et trahi les premiers, qu'ils ont été les premières causes de mon esclavage et de mon exil ; mais, s'il n'y avait pas eu d'acheteurs, il n'y aurait pas eu de vendeurs ! Autant que je puis m'en souvenir, les Africains de ma contrée (région) gardent pour esclaves les prisonniers faits à la guerre ou les créanciers insolvables (les personnes qui ne peuvent pas payer leur dette). Mais les esclaves sont bien nourris, bien soignés et bien traités, ils sont seulement habillés autrement que les hommes libres. »

Ottobach Cuguano, *Réflexions sur la traite et l'esclavage des Nègres*, Londres, 1787. (Cité dans *Archéologie de l'esclavage colonial* — Dossier pédagogique)

MOUVEMENTS

On les fait prier Dieu pour la prospérité de leurs maîtres

« Voici comment on les traite. Au point du jour, trois coups de fouet sont le signal qui les appelle à l'ouvrage. Chacun se rend avec sa pioche dans les plantations, où ils travaillent, presque nus, à l'ardeur du soleil. On leur donne pour nourriture du maïs broyé, cuit à l'eau, ou des pains de manioc ; pour habit, un morceau de toile. À la moindre négligence, on les attache, par les pieds et par les mains, sur une échelle ; le commandeur, armé d'un fouet de poste, leur donne sur le derrière nu cinquante, cent, et jusqu'à deux cents coups. Chaque coup enlève une portion de la peau. Ensuite on détache le misérable tout sanglant ; on lui met au cou un collier de fer à trois pointes, et on le ramène au travail. Il y en a qui sont plus d'un mois avant d'être en état de s'asseoir. Les femmes sont punies de la même manière. Le soir, de retour dans leurs cases, on les fait prier Dieu pour la prospérité de leurs maîtres. »

Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre, « Lettre sur les Noirs », Voyage à l'Île de France, 1773. (Cité dans Archéologie de l'esclavage colonial — Dossier pédagogique)

Code noir

En mars 1685, Colbert promulgue le Code noir qui instaure le cadre législatif et le statut légal de l'esclave dans la société française. Ce texte fait de l'esclave « un être de Dieu » et en même temps un bien meuble. Extraits :

Article 12 : Les enfants qui naîtront de mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves, et non à ceux de leur mari, si le mari et la femme ont des maîtres différents.

Article 38 : L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; s'il récidive une autre fois à compter pareillement du jour de la dénonciation, aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule ; et la troisième fois, il sera puni de mort.

Article 44 : Déclarons les esclaves être meubles, et comme tel entrer en la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager entre les cohéritiers sans préciput ni droit d'aînesse, ni être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni aux retranchements des quatre quints, en cas de disposition à cause de mort ou testamentaire.

MOUVEMENTS

COMMENT DES NEUCHATELOIS ONT-ILS ÉTÉ IMPLIQUÉS DANS LA TRAITE NÉGRÈRE ET L'ESCLAVAGE ?

Des Neuchâtelois ont fait fortune grâce au commerce international aux 18^e et 19^e siècles. Plusieurs d'entre eux ont aussi été impliqués, à des degrés divers, dans la traite négrière et l'esclavage. Il est cependant encore difficile de déterminer quelle a été la part de la traite négrière et de l'esclavage dans l'édification de leur fortune.

- ♦ La Suisse était-elle une nation négrière ?
- ♦ En découvrant les trajectoires des propriétaires de demeures édifiées à Neuchâtel grâce au commerce international, relève de quelle manière des Neuchâtelois ont joué un rôle aux 18^e et 19^e siècles dans la traite négrière et l'esclavage ?



- ♦ Cite quelques bâtiments prestigieux en ville de Neuchâtel qui ont été propriété de Neuchâtelois impliqués dans la traite négrière et l'esclavage.
- ♦ Ces personnes avaient-elles d'autres activités ?
- ♦ En écoutant l'interview filmée du professeur Thomas David, découvre le rôle joué par la Société typographique de Neuchâtel au 18^e siècle dans l'abolition de l'esclavage. Quel moyen matériel a-t-elle utilisé ?
- ♦ Quels bâtiments ont été construits à Neuchâtel avec l'argent donné ou légué par David de Pury ?

Pour en savoir plus:

Regarder en classe les interviews de spécialistes (professeur.e.s universitaires) qui sont proposés dans l'exposition *Mouvements*, à l'aide du QR code ou sur le site internet :

<https://www.mahn.ch/fr/expositions/mouvements>



LE PASSÉ COLONIAL DE NEUCHÂTELOIS FAIT DÉBAT

Les statues publiques de personnages qui ont un lien avec le passé colonial font aujourd'hui débat. Certaines personnes considèrent que ces monuments constituent une forme de discrimination raciale. D'autres dénoncent un anachronisme dans la condamnation d'activités (esclavage, traite négrière) considérées par beaucoup d'Etats comme légales à l'époque. À Neuchâtel, la statue de David de Pury, une figure controversée depuis la fin du 20^e siècle, est aujourd'hui au cœur du débat mémoriel.



- ◆ Faut-il garder ou enlever la statue de David de Pury à Neuchâtel ? Quels sont les arguments développés par les pétitionnaires des deux camps ? Et toi, quel est ton avis ?
- ◆ Si on enlevait la statue de De Pury, que voudrais-tu mettre à la place ? En hommage à qui, à quoi ? Comment imaginerais-tu ce nouveau monument ? Dessine ton monument !

Activité

Consulte la borne *Penser un mo[nu]ment* ou consulte le site sur internet (<https://penser-un-monument.ch/>). Découvre le choix de 24 monuments célèbres en Suisse et choisis pour chacun d'eux : peut-il rester ainsi ou doit-il être modifié ?



MÉDIATION CULTURELLE

Toutes les informations sur le site de l'Atelier des musées.

Renseignements, inscriptions ateliers, réservations visites guidées et matériel pédagogique sur : www.atelier-des-musees.ch

Tél. 032 717 79 18

Ville de Neuchâtel – Médiation culturelle

INFORMATIONS PRATIQUES

Contact :

Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel
Esplanade Léopold-Robert 1 2000 Neuchâtel
Tél. +41(0)32 717 79 25/20
www.mahn.ch
mahn@ne.ch

Prix d'entrée :

CHF 8.- / CHF 4.- étudiants, AVS, chômeurs, groupes dès 10 personnes, Mardis du musée.

Entrée gratuite : Jusqu'à 16 ans, carte des musées neuchâtelois, cartes AMS, ICOM.

Mercredi : Entrée libre.

Horaires :

Mardi à dimanche 11h – 18h.

Transport :

Depuis la gare de Neuchâtel par le Funambule (funiculaire).